

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

-----

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07/2023

Du Jeudi 2 novembre 2023

**Présents :** Jean-Pierre FAVRE, le maire - Jean-François LAMBERT, Philippe MIGUET, Marie-Laure GIROUD, Christian BACHELLARD, Adjoint  
Michel BOUCHET, Béatrice COLOMB, Ghislaine BUSSIOZ, Béatrice BUTTIN, Céline LIMOGÉ, Edith TRANCHANT, conseillers municipaux,

**Procurations :**

Sébastien AIME donne procuration à Marie-Laure GIROUD  
Michelle FIEVET donne procuration à Béatrice COLOMB  
Cyril AYMONIER donne procuration à Edith TRANCHANT  
Chloé VASSET donne procuration à Philippe MIGUET

**Absents :**

*A été nommé secrétaire de séance : Ghislaine Bussioz*

Le conseil approuve le compte rendu du 26 septembre 2023.

### Sujets soumis à délibération

#### **Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie.**

Monsieur le Maire expose le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie, et informe les membres du Conseil municipal des solutions apportées, notamment avec la mise en place à partir de janvier 2024 du portail famille via le logiciel FamilyClic et du prestataire de repas Leztroy.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lecture du projet de règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie tel que proposé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le présent règlement ci annexé, à l'adresser à chaque famille et de le faire appliquer à compter du 1er janvier 2024,

#### **Modification du règlement du marché hebdomadaire.**

Dans le cadre de son pouvoir de police du Maire, un arrêté municipal permet de mettre en place un règlement du marché hebdomadaire.

Celui-ci existe déjà, mais il est nécessaire de le réactualiser notamment en matière de tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider ce nouvel arrêté portant règlement du marché hebdomadaire joint à la présente délibération.

<b>Tarifs communaux 2024</b>
------------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De voter les tarifs communaux 2024 comme suit : cf tableaux ci-dessous ;
- De donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

**Tarifs cantine et garderie périscolaire :**

Restaurant scolaire : enfant	1 repas : 5.50€	Majoration délai : 7€
Restaurant scolaire : adulte	1 repas : 6€	
Garderie périscolaire	Matin : 1.50€	Majoration : 5€ supp à 18h00
	Soir : 1.50€	Majoration 2€ non inscrit

**Marché hebdomadaire :**

Forfait emplacement	1€/mois
Forfait électricité (hors balance et éclairage)	5€/mois

**Occupation du domaine public commerces ambulants :**

Forfait emplacement	1€/mois
Forfait électricité (hors balance et éclairage)	5€/mois

**Cimetière :**

Concession simple 2.5m <sup>2</sup> cinquantenaire	100€
Concession double 5m <sup>2</sup> cinquantenaire	200€
Columbarium cinquantenaire	450€

**Location Salle des fêtes – salle des associations :**

<b>Salle des Fêtes</b>	Associations Marigny	Habitants Marigny*	Entreprises et Extérieurs
Demi-journée	50 €	100 €	400 €
Journée	100 €	200 €	600 €
Week-end	100 €	300 €	900 €

<b>Salle des Associations</b>	Associations Marigny	Habitants Marigny*	Entreprises et Extérieurs
<b>Salle LE CLERGEON (18 pers.)</b>			
Demi-journée	Gratuit	Pas de location	150 €
Journée			200 €
<b>Salle LE SEMNOZ (50 pers.)</b>			
Demi-journée	Gratuit	50 €	Pas de location
Journée		100 €	
Week-end		150 €	450 €**

\*Application du tarif « Habitants Marigny » uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile

\*\*Location de la salle du SEMNOZ uniquement en supplément de la salle des fêtes

(Soit 1 350 € pour les deux salles)

### Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité, de modifier le tableau des emplois.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée les modifications comme suit :

CATEGORIE	GRADES ACTUELS	EFFECTIFS	Durée hebdomadaire	Proposition
<b>Filière administrative</b>				
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	35/35	
C	Adjoint administratif	0	24/35	
C	Adjoint administratif	1	35/35	A créer
<b>Filière technique</b>				
C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – temps non complet	1	19/35	
C	Adjoint technique	1	35/35	
C	Adjoint technique principale 2 <sup>e</sup> classe	1	35/35	
C	Adjoint technique	1	23.63/35	
<b>Filière sociale</b>				
C	Agent spécialisé principal 1 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles – temps non complet	1	34/35	
C	Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	20/35	A créer
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>		

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget.

### Sujets pour information

- ✓ Projet d'école : réunion le 31 octobre avec le cabinet FERRET. Le permis de construire est en cours. Le cahier des charges en préparation. Si tout est OK début des travaux début 2024.
- ✓ Etude du chef-lieu : réunion le 3 novembre 2023. Etat des lieux sur l'existant
- ✓ Le système de vidéosurveillance installé à la salle des associations
- ✓ Le cinéma d'été aura lieu le 20 juillet 2024 à Marigny st Marcel
- ✓ La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 12 novembre à 10 heures
- ✓ Semaine bleue : yoga sur chaise. 10 personnes sont intéressées et 15 séances sont prévues jusqu'en juin. En accord avec le comité des fêtes, des séances tests sont prévues le 10 et le 24 novembre.
- ✓ L'atelier bricolage aura lieu le 3 novembre
- ✓ Repas des aînés le 3 décembre
- ✓ Commission Economique intercommunale : présentation par Jean-François Lambert
- ✓ La commune sera raccordée à la fibre courant 2025
- ✓ En 2024, suppression progressive des bacs à ordures ménagères marrons dans les hameaux par la communauté de communes et création de nouveaux apports volontaires sur la commune en remplacement.
- ✓ Une colonne à carton sera installée près de la salle des fêtes par la communauté de communes d'ici la fin de l'année.
- ✓ Un bac jaune a été installé près de la salle des fêtes pour éviter les débordements.

Clôture de la séance à 23h00

Le Maire,

Jean-Pierre FAVRE



